



Présentation de la démarche Ecoquartier du Ministère du Logement et de l'Habitat Durable



Démarche Ecoquartier - Définition

Un **Ecoquartier au sens du label du ministère**, c'est :

- une opération d'aménagement qui s'inscrit dans une démarche de développement durable
- une démarche de projet générale visant à un aménagement global prenant en compte simultanément plusieurs thématiques et enjeux : transports, énergies, bâtiments, équipements, prévention des risques, modes de vie, concertation, mixité sociale, contribution au développement territorial, déchets, nature en ville et biodiversité tout en y associant étroitement les citoyens afin de tendre vers la qualité et le bien vivre ensemble, la sobriété, la densité, l'efficacité.



*Mais ce n'est surtout pas une **norme** avec un modèle unique.*

Les Principes

Le Label a été lancé en décembre 2012 de la manière suivante:

- une labellisation en **3 étapes** avec un accompagnement de chaque projet dans sa maturation et sa réalisation permettant de favoriser **l'adaptation aux contextes** et aux singularités de chaque territoire en **milieu rural** par exemple.



- permettre de conserver son identité locale
- permettre de réinterroger les modes d'urbanisation des villages, d'investir le bâti vacant et les dents creuses avant de s'étendre
- favoriser une proximité avec les espaces naturels en protégeant et mettant en valeur les patrimoines (architecturaux, naturels et paysagers), pour en tirer parti
- soutenir le local en valorisant des filières/savoirs-faire locaux
- **valoriser un aménagement de qualité**, plus durable pour les territoires et porteur de nouveaux modes de vie

2017 : Labellisation en 4 étapes

Une démarche souple pouvant être intégrée à des stades très variés d'un programme

Correspondance entre l'ancienne et la nouvelle labellisation Écoquartier :

...en projet

...en chantier

...livré

...vécu et confirmé

Campagne
2013, 2014, 2015



...Procédure
d'évaluation à
posteriori

Dès 2016



2017 : Labellisation en 4 étapes

Une démarche souple pouvant être intégrée à des stades très variés d'un programme

Descriptif des étapes



...en projet

-**Label 1** quand signature de la charte écoquartier par les élus et leurs partenaires

-Démarrage de la phase d'étude

-les acteurs du projet peuvent déjà à ce stade utiliser le logo



...en chantier

-**Label 2** quand les études sont achevées et que le chantier est engagé

-expertise du projet : régionale puis nationale



...livré

-**Label 3** quand le chantier est livré (ou quasi)

-nouvelle expertise du projet : régionale puis nationale



...confirmé

-**Label 4**, 3 ans après l'obtention du label 3

- mesure de la tenue des engagements dans le temps, de l'évolution du quartier, ainsi que les pratiques d'aménagement sur le reste du territoire
- démarche d'auto-évaluation par les habitants, les usagers du territoire, les élus
- validation de cette étape en commission nationale



Historique

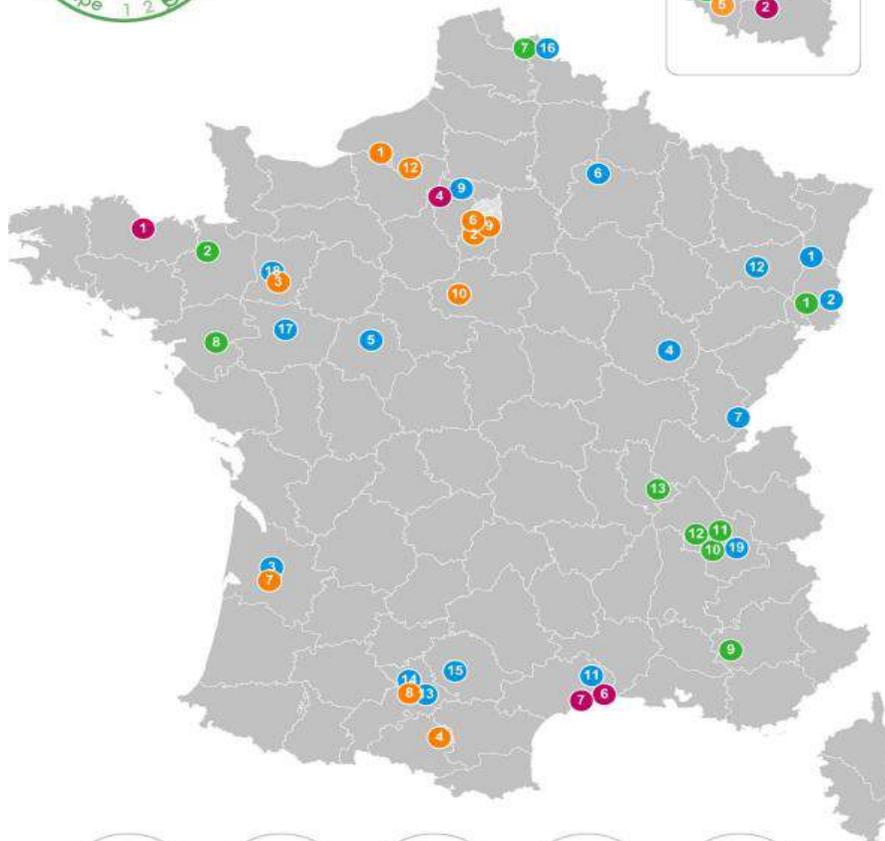
Quelques données nationales et dans l'Hérault

1ère vague de labellisation en 2013 : 13 opérations labellisées en France, et 32 diplômés « engagés dans la labellisation », dont Montpellier pour les ZAC Les Grisettes et Parc Marianne.

2ème vague en 2014 : 19 projets labellisés en France dont Prades le Lez et la ZAC Viala Est et 53 diplômés engagés dans la labellisation dont Frontignan, et la ZAC des Pielles.

3ème vague en 2015 : 7 labellisés en France et 24 diplômés dont Prades le Lez et la ZAC Coste Rousse, Montpellier et la ZAC Ovalie et Castelnau le Lez et la ZAC Domaine de Caylus.

4ème vague en 2016 : 12 quartiers sont labellisés « étape 3 » et 19 projets labellisés « étape 2 » dont Clapiers avec sa ZAC du Castellet



Source : DGALN/DHUP/AD4 - Réalisation cartographique : DGALN/SAGP/SDP/BCSI

www.territoires.gouv.fr

Label 2013 - étape 3

- 1 - Mulhouse (Wolf-Wagner)
- 2 - Hédé-Bazouges (Les Courtils)
- 3 - Paris (Fréquel-Fontarabie)
- 4 - Paris (ZAC Claude Bernard)
- 5 - Boulogne-Billancourt (Le Trapèze)
- 6 - Saint-Pierre (La Ravine Blanche)
- 7 - Lille (Les Rives de la Haute-Deûle)
- 8 - La Chapelle-sur-Erdre (Quartier des Perrières)
- 9 - Forcalquier (Ecoquartier historique)
- 10 - Grenoble (ZAC de Bonne)
- 11 - Grenoble (Bouchayer-Viallet)
- 12 - La Rivière (Cœur de Bourg)
- 13 - Lyon (La Duchère)

Label 2014 - étape 3

- 1 - Sainte Croix aux Mines (Les Coccinelles)
- 2 - Mulhouse (Lefebvre)
- 3 - Bordeaux, Communauté urbaine de Bordeaux (Ginko - Berges du Lac)
- 4 - Longvic (les Rives du Bief)
- 5 - Tours (Ecoquartier de Monconseil)
- 6 - Reims (Ecoquartier Croix Rouge Pays de France)
- 7 - Morez (Villedieu Le puits)
- 8 - Paris (Boucicault)
- 9 - Les Mureaux (Programme de Rénovation Urbaine des Mureaux)
- 10 - Nanterre, Etablissement public d'aménagement La Défense Seine-Arche (Hoche)
- 11 - Prades le Lez (Projet Horizons : Viala Est)
- 12 - Les Forges (La ferme forgeronne)
- 13 - Balma, Communauté urbaine de Toulouse Métropole (Vidailhan)
- 14 - Blagnac, Communauté urbaine de Toulouse Métropole (Andromède)
- 15 - Graulhet (Ecoquartier les Résidences du Parc)
- 16 - Mons-en-Baroeul (Le Nouveau Mons)
- 17 - Angers (ZAC Desjardins)
- 18 - Changé (La Barberie)
- 19 - Grenoble (Blanche-Monier)

Label 2015 - étape 3

- 1 - Saint-Brieuc (Quartier de l'Europe)
- 2 - Ivry-sur-Seine, Grand Paris Aménagement (ZAC du Plateau)
- 3 - Levallois-Perret (Quartier Eiffel)
- 4 - Mantes-la-Jolie, Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines, Établissement Public d'Aménagement du Mantois Seine-Aval (Quartier du Val Fourré)
- 5 - Montreuil (Bel Air - Grands Pêcheurs)
- 6 - Montpellier (Les Grisettes)
- 7 - Montpellier (Parc Marianne)

Label 2016 - étape 3

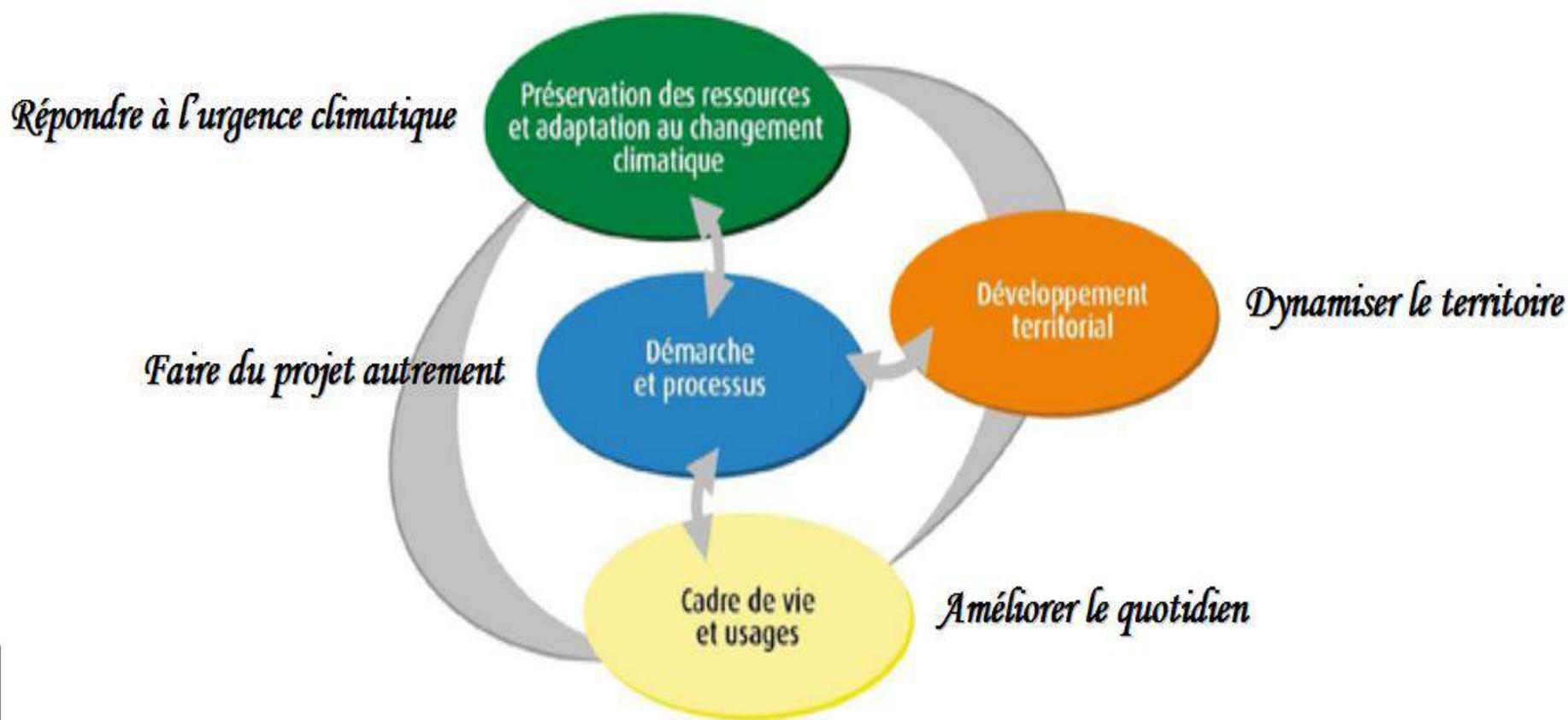
- 1 - Arelaune-en-Seine (Quartier de l'Église)
- 2 - Brétigny-sur-Orge (Clause-Bois Badeau)
- 3 - Changé (Requalification du Centre-Ville)
- 4 - Dun (Le Palassou)
- 5 - Issy-les-Moulineaux (Les Bords de Seine)
- 6 - Paris (Clichy-Batignolles)
- 7 - Pessac (Quartier Arago)
- 8 - Ramonville Saint-Agne (Maragon Florales)
- 9 - Ris-Orangis (Les Docks de Ris)
- 10 - Saint-Jean de Braye (EcoQuartier du Hameau)
- 11 - Saint-Ouen (Les Docks de Saint-Ouen)
- 12 - Val-de-Reuil (Eco-Village des Noés)

2017 : le nouvel élan

4 ambitions réaffirmées le 8 décembre 2016 par la ministre :

- 1- des EQ pour tous: objectif du 500 écoquartiers labellisés en 2018
- 2- des EQ pour tous les types de territoires:30 % d'opérations en milieu rural
- 3- des EQ laboratoires d'innovation et de fabrication de la ville durable:
ex : habitat participatif, ville intelligente, sobriété énergétique, économie circulaire, etc.
- 4- un label opérationnel, à la lisibilité renforcée qui suit l'écoquartier tout au long de son cycle de vie

2017 : le nouvel élan mais toujours 4 dimensions, et 20 engagements



Quels avantages pour les collectivités ?

- ➔ L'utilisation d'une méthodologie efficace permettant de structurer le projet et d'en améliorer sensiblement sa qualité, surtout si les engagements sont intégrés dès le début du projet
- ➔ L'accompagnement technique et méthodologique de la DDTM : notamment pour la constitution du dossier de candidature à l'étape 2 et 3
- ➔ La valorisation de son ou ses projets urbains durables



Les 20 engagements de la Charte des EcoQuartiers

	Démarche et Processus	Cadre de vie et usages	Développement territorial	Ressources Climat			
1	Réaliser les projets répondant aux besoins de tous en s'appuyant sur les ressources et contraintes du territoire	6	Travailler en priorité sur la ville existante et proposer une densité adaptée pour lutter contre l'étalement urbain	11	Contribuer à un développement économique local, équilibré et solidaire	16	Produire un urbanisme permettant d'anticiper et de s'adapter aux changements climatiques et aux risques
2	Formaliser et mettre en œuvre un processus de pilotage et une gouvernance élargie	7	Mettre en œuvre les conditions de la mixité (sociale et intergénérationnelle), du bien-vivre ensemble et de la solidarité	12	Favoriser la diversité des fonctions dans l'optique d'un territoire des courtes distances	17	Viser la sobriété énergétique et la diversification des sources au profit des énergies renouvelables et de récupération
3	Intégrer l'approche en coût global lors des choix d'investissement	8	Assurer un cadre de vie sain et sûr	13	Optimiser la consommation des ressources et des matériaux et développer les filières locales et les circuits courts	18	Limiter la production des déchets, développer et consolider des filières de valorisation et de recyclage
4	Prendre en compte les pratiques des usagers et les contraintes des gestionnaires dans les choix de conception	9	Mettre en œuvre une qualité architecturale et urbaine qui concilie intensité et qualité de vie	14	Privilégier les mobilités douces et le transport collectif pour réduire la dépendance à l'automobile	19	Préserver la ressource en eau et en assurer une gestion qualitative et économe
5	Mettre en œuvre des démarches d'évaluation et d'amélioration continues	10	Valoriser le patrimoine local (naturel et bâti), l'histoire et l'identité du quartier	15	Favoriser la transition numérique en facilitant le déploiement des réseaux et des services innovants	20	Préserver et valoriser la biodiversité, les sols et les milieux naturels

Quels avantages pour les collectivités ?

Participation au réseau des porteurs de projets EcoQuartiers

Devenir membre des **Club national et du club régional
Ecoquartier** qui proposent notamment :

- des formations et des conférences-visites
- le partage et la valorisation d'expériences locales
- des échanges et discussions sur les thématiques de l'aménagement durable
- un site internet rassemblant l'intégralité des outils et des productions



une lettre d'information mensuelle

<http://www.ecoquartiers.logement.gouv.fr/>



www.territoires.gouv.fr



Les Ecoquartiers en milieu rural

Des problématiques spécifiques à l'urbanisme local

- Quelle prise en compte des contraintes naturelles ?
- Comment l'identité locale est elle abordée ?
- Comment les ressources locales sont elles valorisées ?
- Comment maintenir l'esprit village ?
- Comment les accès aux fonctions principales et de proximité sont-ils assurés ?
- Comment s'entourer ?

Contacts des référents Ecoquartiers Occitanie dans les services déconcentrés de l'Etat

DREAL Occitanie :

Guylaine GAUTIER, chargée de mission aménagement, référente Ville Durable,
guylaine.gautier@developpement-durable.gouv.fr - 04.34.46.64.26

Philippe SILVESTRE, chargé de mission Ville et quartiers durables, référent Ecoquartiers
philippe.silvestre@developpement-durable.gouv.fr - 04.34.46.66.81

Nadine LEPETIT, correspondante Ecoquartiers,
Nadine.lepetit@developpement-durable.gouv.fr - 04.34.46.66.62

Contacts des référents Ecoquartiers Occitanie dans les services déconcentrés de l'Etat

DDTs Occitanie :

Christophe BESSET DDTM34/SATEN/AT - christophe.besset@herault.gouv.fr - 04.34.46.60.89

Isabelle BOTTREAU DDT82/SUHRU - isabelle.bottreau@tarn-et-garonne.gouv.fr - 05.63.22.23.92

Thierry BOUCHER DDT48/SA/HAB - thierry.boucher@lozere.gouv.fr - 04.66.49.41.28

Laurent BOUSCARY DDT 46/SPPDD/DDC - laurent.bouscary@lot.gouv.fr - 05.65.23.62.21

Martine CAPGRAS DDT12/SATUL/MTD - martine.capgras@aveyron.gouv.fr - 05.65.75.48.68

Florence CLAUZON DDTM30/SATSGLM/ATPS - florence.clauzon@gard.gouv.fr - 04.66.62.63.95

William MODELY DDT81/SCTU/PCT - william.modely@tarn.gouv.fr - 05.81.27.51.28

Nathalie DUPRAT-GACHIES DDT32/DDHS/DD - nathalie.duprat-gachies@gers.gouv.fr - 05.62.61.53.36

Thomas JELIC DDTM11/SUEDT/UPPP - thomas.jelic@aude.gouv.fr - 04.68.10.31.00

Estelle JOURDAN DDT65/SERCAD/UNAST - estelle.jourdan@hautes-pyrenees.gouv.fr - 05.62.51.41.60

Séverine MAZET DDT09/SAUH - severine.mazet@ariede.gouv.fr - 05.61.02.47.25

Magali MOUGENOT DDTM66/SA/PCT - magali.mougenot@pyrenees-orientales.gouv.fr - 04.68.38.13.11

Sébastien PERROUD DDT31/SGT/PTN - sebastien.perroud@haute-garonne.gouv.fr - 05.81.97.72.84



<http://www.dailymotion.com/video/x55pcxi>